

Tremplin pour la transition écologique des PME				
Liste des actions éligibles *				
Action	Type	Périmètre**	Aide max***	Unité
Mes actions pour la lutte contre le changement climatique				
(aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Bilan d'émission de gaz à effet de serre (bilan GES scope 1, 2 et 3) et plan d'actions	Diagnostics et études	Uniquement pour les entreprises de moins de 100 salariés	5 000	€
Vous organiser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : élaborer une stratégie (démarche ACT* pas à pas)	Diagnostics et études		25 000	€
Evaluer votre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Evaluation ACT*)	Diagnostics et études		4 000	€
Mes actions liées à la production de chaleur et de froid pour mon bâtiment industriel ou agricole existant				
Géothermie sur champ de sondes et géostructures énergétiques	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	440	€/MWh
Géothermie sur eau de nappe, sur eau de mer et sur eaux usées	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	220	€/MWh
Géocooling	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	100	€/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solarothermique	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	120-240	€/MWh suivant zone géographique
Solaire thermique	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	800-1000	€/MWh solaire utile suivant zone géographique
Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	340	€/mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieure à 1200 MWh	Investissement	Uniquement pour les bâtiments industriels et agricoles hors Grand Est et Pays de la Loire	180	€/MWh
Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets				
(aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Etat des lieux et proposition pour trier les déchets de bois, papier/carton, métaux, verre et plastiques ainsi que les fractions minérales et le plâtre	Diagnostics et études	Uniquement pour les entreprises dont le volume total de déchets produits est inférieur à 1100 l/semaine	3 000	€
Analyse de process pour la prévention des déchets (méthode Comptabilité des flux de matière)	Diagnostics et études		5 000	€
Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer des emballages plastiques par d'autres	Diagnostics et études		5 000	€
Bilan des matières entrantes dans et sortantes de l'entreprise (méthode Bilan matière)	Diagnostics et études		7 000	€
Récupération des eaux de pluie	Investissement		2 500	€/cuve de 10m ³
Compacteurs mécanique (cartons, plastiques, textiles et toutes autres matières valorisables...) et/ou broyeurs de végétaux	Investissement		4 000	€
Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 10 t/an de biodéchets	6 000	€
Composteur en bac ou pavillon de compostage pour biodéchets	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 10 t/an de biodéchets	100 ou 2 000	€/bac ou €/pavillon
Soutien aux réparateurs : logiciels, progiciels et outils de réparation	Investissement	Uniquement pour les entreprises de réparation (hors auto et vélo)	2 500	€
Acquisition d'emballage ou de contenants réemployables en substitution du plastique à usage unique	Investissement	Uniquement pour la restauration	4 000	€
Broyeurs de déchets plastiques pour réutilisation dans le process	Investissement	Uniquement pour les plasturgistes	20 000	€
Concasseur mobile (déchets inertes du BTP)	Investissement	Uniquement pour les entreprises du BTP	15 000	€
Benne de stockage compartimentée pour le tri des déchets du bâtiment	Investissement	Uniquement pour les entreprises du BTP	2 000	€/benne
Contenants (par lot de 7) pour les déchets du bâtiment de type caisse-palettes ou futs ; bacs à roulette ; big-bags réutilisables	Investissement	Uniquement pour les entreprises du BTP	500 à 1 500	€/lot de 7 suivant matériel
Etude de dimensionnement économie circulaire	Diagnostics et études	Mobilisable uniquement si les investissements économie circulaire prévus dépassent 25 k€	15%	% de l'aide investissements économie circulaire
Mes actions liées à l'écoconception et aux labélisations				
(aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Premiers pas éco-conception	Diagnostics et études		5 000	€
Mise en œuvre d'un affichage environnemental pour les produits et services de l'entreprise	Diagnostics et études		8 000	€
Dispositif de vérification externe de l'affichage environnemental	Investissement		3 000	€/référence
Mise en œuvre de l'Écolabel Européen sur les produits ou les services de l'entreprise	Diagnostics et études		12 000	€
Certification écolabel européen de produits ou service	Investissement		2 000	€/produit ou service
Accompagnement à la labellisation Numérique responsable	Diagnostics et études		3 000	€

Version du 23/07/2021

* Avec 2000 dossiers déposés, le dispositif Tremplin, prévu pour se terminer fin Juin, a atteint son objectif. Les opérations éligibles du guichet Tremplin ont été restreintes à partir du 25 Juin 2021. Tremplin reste ouvert jusqu'à fin 2021 mais est désormais limité aux études et investissements dans les domaines suivant : études changement climatique ; éco-conception ; économie circulaire et gestion des déchets ; investissements de chaleur et froid renouvelable pour les bâtiments industriels.

Ce tableau est donné à titre indicatif. Pour calculer l'aide à laquelle vous avez effectivement besoin, connectez vous à :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

** si pas de commentaire : toutes les PME sont éligibles

*** l'aide ne dépassera pas 80% du montant total des investissements